

## Contrefaçon d'une marque de manteau

Référence : Elkaim, A. V. "Sears accuses Canada Goose of bullying, 'campaign of intimidation'." *The Guardian (web site)*, January 7, 2014.

Mots clés : protection; marque de commerce; contrefaçon.

### Contexte :

Une entreprise canadienne de vêtements d'extérieur a entamé des poursuites judiciaires contre un détaillant de vêtements, de meubles et de produits divers pour avoir utilisé une contrefaçon de sa marque de commerce.

### Problème identifié et causes du problème :

L'entreprise de vêtements d'extérieur vend, entre autres choses, des manteaux d'hiver de très grande qualité. On peut distinguer ces manteaux par leurs cols en fourrure ainsi que par leur logo de forme circulaire se retrouvant sur la manche du manteau. Or, la compagnie accusait le détaillant de vêtements, de meubles et de produits divers d'utiliser une contrefaçon de sa marque de commerce sur ses manteaux d'hiver puisque lui aussi utilisait ces deux distinctions.

### Objectifs à atteindre :

L'entreprise de vêtements d'extérieur voulait que le détaillant cesse d'utiliser les mêmes distinctions qu'elle pour le design de ses manteaux puisque cela portait à confusion les consommateurs qui pensaient acheter un manteau à rabais de l'entreprise.

### Solution envisagée :

Dans le but de contrer ce problème de contrefaçon, la compagnie de vêtement d'extérieur a intenté une poursuite judiciaire contre le détaillant pour violation de sa marque de commerce.

### Mise en œuvre de la solution :

Les deux compagnies ont soumis leurs arguments devant la Cour : la compagnie de vêtements d'extérieur soutenait que le détaillant utilisait une contrefaçon de sa marque de commerce, tandis que le détaillant affirmait que la compagnie essayait de mettre en place une campagne d'intimidation envers elle et d'autres entreprises du même type en entamant des procédures judiciaires de violation de marque de commerce sans fondement. La compagnie de vêtements d'hiver ne détenait pas les droits de propriété intellectuelle sur les manteaux à col de fourrure ayant un logo circulaire sur la manche, mais bien sur le nom de sa marque de commerce. Le détaillant a ajouté que l'entreprise avait comme but de réduire les ventes de produits similaires aux siens qui se vendaient à prix moindre.

### Résultats atteints :

Les deux parties sont arrivées à une entente qui ne fut pas divulguée au média.